

Situation des déchets aux abords du giratoire de Séméac

Depuis la levée du blocage agricole intervenu début janvier, d'importants déchets (paille, pneus, plastiques et divers matériaux) demeurent aux abords du giratoire de Séméac et des axes routiers permettant d'accéder à l'autoroute A64. Si les voies ont été dégagées dans un premier temps afin de rétablir la circulation, les matériaux ont été stockés en bordure de route dans l'attente d'une solution collective pour leur enlèvement et leur traitement. De nombreux habitants s'interrogent légitimement sur la présence persistante de ces dépôts.

La municipalité souhaite rappeler que **la compétence d'entretien et de gestion de cet axe (passage pour entrer et sortir de l'autoroute) relève du Département. La commune n'est compétente que sur l'emprise du giratoire lui-même.**

La Commune de Séméac a déposé plainte pour dégradation du domaine public afin que les **responsabilités concernant ces dépôts puissent être établies**. Par ailleurs, **une première estimation du coût de remise en état de la zone relevant de sa compétence a été réalisée : l'évacuation et le traitement des déchets présents autour du giratoire sont évalués à environ 107 000 euros TTC, pour un volume estimé à 200 tonnes**. Il s'agit d'un coût prohibitif pour la commune, qui ne peut raisonnablement le supporter seule, d'autant qu'il résulte d'une situation dont elle n'est pas responsable.

Dans ces conditions, une intervention isolée de la commune serait inefficace. Nous insistons sur la nécessité d'une action conjointe : il faut que le Département intervienne en même temps pour dégager l'axe routier, afin que nous puissions mutualiser les moyens et optimiser le coût et l'efficacité de l'opération.

Depuis plusieurs semaines, **des échanges sont en cours entre le Département, les organisations syndicales agricoles et l'État**, représenté par la Préfecture des Hautes-Pyrénées, **afin de définir les modalités de prise en charge et de financement du traitement de ces déchets**. L'Etat s'était notamment engagé à participer aux modalités d'indemnisation du coût des prestations de traitement pour les collectivités. À ce jour, ces modalités restent en attente.

« Nous agissons et nous suivons ce dossier avec détermination. Pour autant, il est hors de question que la commune - et donc les contribuables - supporte seule le poids du traitement de ces déchets, qui résulte d'une situation dont elle n'est pas responsable. Nous travaillons à une solution collective pour être juste et conforme aux compétences de chacun. » explique le Maire de Séméac.

A la suite de nouveaux échanges engagés par la municipalité, la profession agricole s'est engagée à retirer les déchets végétaux présents sur le site. Il s'agit d'un premier pas et d'un signe de la volonté de chacun de contribuer à cette solution collective, dans l'attente d'une réponse de la Préfecture.

La commune reste pleinement mobilisée pour qu'une solution rapide soit trouvée.